

OPAH-RU: bilan et perspectives

Bureau du 26 juin 2024



OBJECTIF DU PRESENT ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Poursuite de l'OPAH-RU sur le territoire intercommunal



CONTEXTE

- Un nombre de logements vacants élevé dans les centres-bourgs
- Des tensions sur le parc locatif privé
- Mise en place d'une OPAH-RU pour la période 2021-2026
 - Communes concernées : Ambert, Arlanc, Cunlhat et St Anthème
- Anticipation pour la reconduite d'une OPAH-RU et nouveau calibrage



LES POSSIBILITÉS POUR AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- Mettre en place une seconde OPAH-RU avec possibilité de l'ouvrir à d'autres communes
- Pour se faire, ALF doit :
 - Dresser un bilan de la première OPAH-RU (potentiellement par le service habitat)
 - Réaliser une étude pré-opérationnelle si souhait d'intégrer de nouvelles communes (via un bureau d'études)
- Avantage : définir un régime d'aides spécifique dans les centres-bourgs d'avantage touchés par la vacance et qui concentrent une grande partie des besoins en logements locatifs.
- Nouvelle convention avec des objectifs en termes de nombre de logements réhabilités (propriétaires occupants et bailleurs) et définition d'enveloppes budgétaires.
- Réflexion pour les communes qui intègrent l'OPAH-RU sur le volet renouvellement urbain avec l'identification d'ilots dégradés



LES FINANCEMENTS

Coût pour l'étude pré-opérationnelle :

- 60 000 € pour 5 bourgs

- Financement de l'Anah : 50 %

- Financement du CD 63 : 20 %

Financement LEADER: 10 %

Coût pour le suivi-animation :

- 91 000 € pour 4 communes (via un bureau d'études)
- 38 000 € pour le poste du chef de projet OPAH-RU
 - Financement à 75 % car également chef de projet PVD (jusqu'au printemps 2026)

Coût d'aides aux travaux :

- 4€ par habitant pour ALF
- 1,15 € par habitant pour les communes



PRISE DE DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Est-ce que le bureau est favorable à la réalisation du bilan de l'OPAH-RU en interne : OUI NON
- 2. Est-ce que le bureau est favorable à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle via un bureau d'études : OUI NON
- 3. Est-ce que le bureau est favorable à la reconduite d'une OPAH-RU : OUI NON
 - 1. Si oui:
 - 1. Avec les communes actuelles : OUI NON
 - 2. En augmentant le nombre de communes : OUI NON
 - 3. Animation en interne donc poste chef de projet à faire perdurer : OUI NON
- 4. Est-ce que le bureau communautaire est favorable à la demande des financements pour l'étude pré-opérationnelle : OUI NON